

PRINCIPES GENERAUX ET POINTS DE VIGILANCE

Cette question est enseignée dans la **voie technologique** dans des termes très proches de ceux que l'on trouve dans les programmes de la voie générale. Le cadre horaire est assez comparable : environ 7 h pour la voie générale (on peut envisager un découpage 7 h / 5 h entre les 2 chapitres du thème 1), 7 h au maximum pour la voie technologique (*diapo 1*).

L'articulation « Question obligatoire » / « Sujet d'étude au choix » est conservée, mais avec désormais la possibilité d'intégrer le sujet d'étude dans la question obligatoire.

Comme il peut s'agir du premier thème étudié par des élèves qui sortent d'un cursus de seconde avec une écriture différente des programmes, il convient de **bien expliquer les démarches spécifiques de la question obligatoire et des sujets d'étude.**

D'où la nécessité de :

- penser une approche scientifique spécifique du sujet d'étude retenu
- penser son articulation avec le reste du thème
- penser les capacités et méthodes qui seront plus particulièrement travaillées sur le sujet d'étude, dans une logique de progressivité qui puisse **éviter l' « effet routine » du corpus documentaire accompagné de questions sur le même modèle pour les 8 sujets d'étude**

Sachant que les épreuves communes du contrôle continu distinguent nettement question obligatoire et sujet d'étude, il faut être attentif à **bien faire figurer de manière distincte ces deux parties dans les cahiers et fichiers** qui serviront de support de révision pour les élèves. Cela est d'autant plus important que cette proposition articule fortement ces deux temps pédagogiques.

UNE CLE D'ENTREE PAR LES NOTIONS (*diapo 2*)

Dans la voie technologique, le thème reste accompagné d'une **série de notions-clés** qui sont à la fois incontournables et une garantie de traiter le programme dans un temps limité en respectant la ou les problématiques spécifiques pour ces classes.

Ces notions vont aussi déterminer les situations historiques à étudier, qui sont les plus à même de définir ces notions. C'est dans cette « liste » de situations historiques (peu nombreuses) à choisir que l'on gagne un temps précieux en y intégrant le sujet d'étude (ici le 10 août 1792).

SUR QUELS ACQUIS S'APPUYER AVEC LES ELEVES POUR DEMARRER CE THEME ? (*diapo 3*)

Ce thème fait partie de ceux qui véhiculent un certain nombre de **représentations pour tous les élèves.**

- La DDHC est un texte de référence connu, même si les représentations le situent davantage autour de la liberté et de l'égalité que de l'affirmation de la souveraineté, de la loi, ou de la séparation des pouvoirs.
- A la différence du collège, il est possible d'interroger dès le départ la notion même de « révolution » : à quoi les élèves l'associent ? Violence, changement, progrès ... ?

Ces premières représentations permettent d'orienter le questionnement qui suit. Si 1789 émerge, on peut se demander si la révolution se limite à cette année ; si un élève parle de DDHC, est-ce que ses principes vont être appliqués ; si on parle de la mort du roi, qui gouverne, qui représente la France ? ...

IDENTIFIER LES ETUDES-CLES QUI VONT PERMETTRE L'APPROPRIATION DES NOTIONS POUR ENTRER DANS UNE DEMARCHE HISTORIQUE (diapo 4)

Le 14 juillet 1790 et le 10 août 1792 (ce dernier étant un sujet d'étude du chapitre) sont propices à fournir des clés de compréhension simples sur des notions qui ne le sont pas forcément. **L'événement incarne ainsi une notion : souveraineté, nation...** Ils ont aussi l'avantage de proposer deux images contrastées de la Révolution (unité, affrontement), ce qui pose la question des évolutions du processus révolutionnaire.

La déclinaison des notions en questions simples permet aux élèves d'entrer tout de suite dans une **démarche d'observations – hypothèses, qui devront ensuite être discutées, vérifiées et validées.**

Ces 2 journées ont aussi été choisies pour leur « adéquation » avec les deux « points de mise en œuvre » du programme ; l'étude de la journée et une rapide mise en perspective permet ainsi de traiter chaque « axe » de mise en œuvre (émergence d'une nation de citoyens / expérience républicaine).

DEFINIR LES CAPACITES VISEES ET CONCEVOIR LE SCENARIO PEDAGOGIQUE

Les différentes séances sont l'occasion de travailler quelques capacités et méthodes en nombre raisonnable (*diapo 5*), selon une progression à l'appréciation de chaque équipe d'établissement.

Séance 1 (diapo 6)

Principe général : une écoute active sur le 14 juillet 1790 qui permet de **donner une « matrice » sur la manière d'envisager un événement.** L'approche est donc très guidée : comment observer, poser des hypothèses, définir des notions, mettre en perspective.

- **Identifier / expliciter un événement.** Mise en relation entre le tableau et le récit qu'en font par exemple Michelet et Pagès, pour identifier l'espace, le temps, les acteurs. Montrer qu'il s'agit de récits reconstruits.

- **Construire / Vérifier des hypothèses.** On peut partir d'une question simple et concrète, qui permet aux élèves de poser des hypothèses ouvertes (donc diverses) : qui est l'acteur le plus important de l'événement (justifications) ? Certains poseront peut-être l'hypothèse du roi, d'autres des députés, du peuple, de la garde nationale, de La Fayette ou de Talleyrand... Par les justifications du rôle de chacun des acteurs, on explicitera le contenu du serment (fidélité à la Nation, à la Constitution, qui est à l'origine de cette Constitution, etc). On relèvera aussi l'état d'esprit mis en avant (unité nationale) et l'impression d'égalité par la participation populaire.

Les hypothèses variées sur les acteurs-clés permettent de montrer que :

1/ Le Roi n'a pas disparu

2/ Qu'il ne dispose plus de l'intégralité du pouvoir

3/ Qu'il le partage car d'autres corps représentent la Nation (la Garde, le peuple, ses représentants et ses élites) et disposent de ce fait de la citoyenneté

On peut donc définir la Nation à l'issue de ce travail.

- **Mettre un événement en perspective.** La Constitution adoptée en 1791 « valide » l'idée de souveraineté nationale, en définit les acteurs (qui incarne la Nation ?), mais limite l'égalité devant la Loi (suffrage censitaire).

Séance 2 (diapo 7)

Principe général : étude d'un document de référence et écoute active sur la rupture de l'été 1789.

Ce qui fait la différence avec un récit « linéaire » de cette rupture, c'est qu'on a déjà défini les notions-clés (Souveraineté, Nation, Egalité, etc.). Donc le choix de 4 moments-clés se fait à travers ces notions : on montre comment elles se sont construites par les faits (proclamation de l'Assemblée, prise de la Bastille, abolition des privilèges) et formalisées par un texte à portée universelle (DDHC).

Une chronologie à compléter (date / fait / sens historique) permet de diversifier la trace écrite tout en la rendant plus efficace.

Séances 3 et 4

Principe général : un travail en autonomie sur le 10 août 1792 avec une première explicitation des attendus d'évaluation, ainsi que des types de consignes applicables aux documents.

Avec les mêmes objectifs que pour le 14 juillet 1790, on met les élèves en autonomie (ce qui ne signifie pas qu'ils travaillent forcément seuls).

- Identifier / expliciter un événement ; Construire / vérifier des hypothèses.

Après avoir dégagé les moments clés de l'événement, on peut s'appuyer sur des notions déjà définies dans l'étude précédente pour poser les questions d'observation :

Nation / Souveraineté nationale = parmi les acteurs déjà identifiés (peuple, assemblée, roi), qui incarne encore la Nation ? Qui semble avoir la « main » sur les événements ?

Révolution = quelle rupture avec la situation précédente ? (on montre donc que la Révolution est un processus mouvant).

On définit ainsi la notion de République.

- Mettre un événement en perspective. A partir de quelques documents complémentaires (retour du roi à Paris en 1791, les sans-culottes, les débats sur la guerre), faire des hypothèses sur « comment en est-on arrivé là ? »

On peut attendre : le discrédit du roi (mais alors pourquoi ?), les menaces de guerre (mais de qui ?), l'agitation populaire (rappeler notamment l'absence d'égalité des droits politiques)...

Après la phase d'étude, on peut **conclure en 2 temps** :

- On montre la mise en œuvre de **l'expérience républicaine**, en particulier son projet fondé sur une volonté d'égalité (principes affirmés dans la Constitution de 1793), et l'affirmation de la Nation en armes face aux menaces contre-révolutionnaires (sur la base d'une carte de synthèse).

- L'issue peut être un **bref récit de la mise en œuvre de la Terreur révolutionnaire et de ses conséquences**.

QUE FAIRE DES 2 HEURES RESTANTES ? 😊

Séance 5 (diapo 9)

Principe général : on procède à la « remise en jeu » des notions définies, dans le contexte de l'Empire napoléonien, et des défaites de la fin du 1er Empire.

A ce stade, toutes les notions visées au programme ont été définies dans leur contexte_historique, à l'exception de **la notion « Empire »**.

Il est envisageable d'introduire cette séance par la démonstration de l'impossibilité de mettre fin aux tensions intérieures (divisions sociales et politiques) et extérieures (guerre), jusqu'à la prise du pouvoir par Napoléon Bonaparte, l'homme « providentiel » qui souhaite alors restaurer une forme d'autorité.

Problématique : la prise du pouvoir par Bonaparte signifie-t-elle que la Révolution « n'a servi à rien » ?

On part toujours des notions-clés pour répondre à cette question, en les déclinant autour d'interrogations simples. On peut ici envisager un travail de classe dissocié (oui/non) autour de quelques documents-clés permettant de dégager rapidement les aspects contradictoires. Les documents choisis n'ayant pas vocation à « tout dire », il appartient à l'enseignant d'apporter les explications complémentaires à partir des idées dégagées.

Documents-clés possibles : extraits du Code Civil, tableau du Sacre de Napoléon, organigramme politique du Consulat ou de l'Empire, portrait de Napoléon en majesté, loi sur le rétablissement de l'esclavage...

Séance 6 (diapo 10)

La défaite militaire de Napoléon (**récit**) conduit à la défaite politique et à la volonté de restauration d'un ordre monarchique traditionnel lors du Congrès de Vienne (**travail sur un ou deux documents**). L'ordre européen issu du Congrès de Vienne permet de conclure sur la question : « assiste-t-on à un retour à la situation d'avant la Révolution ? », qui pourra servir de point de départ au thème suivant sur la IIe République (l'impossibilité du retour à l'Ancien Régime, qui continue d'alimenter le processus révolutionnaire en 1830, 1848...)